



Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre responsable de la Loi canadienne sur l'accessibilité (la ministre de la Diversité, de l'Inclusion et des Personnes en situation de handicap), 2024.

Numéro de catalogue AS2-2F-PDF

ISSN 2818-0143

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir des formats alternatifs, veuillez communiquer avec :

Normes d'accessibilité Canada
320, boulevard St-Joseph, bureau 246
Gatineau (Québec) J8Y 3Y8
1-833-854-7628

La publication est disponible en format HTML à

<https://accessibilite.canada.ca/rapports/rapport-financier-trimestriel-2025-2026-trimestre-2>

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

La direction rédige ce rapport financier trimestriel conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-11/TexteCompleet.html>). Il faut lire ce rapport à la lumière du Budget principal des dépenses de 2025 à 2026.

Pouvoirs, mandat et programmes

Lorsque la *Loi canadienne sur l'accessibilité* est entrée en vigueur en juillet 2019, elle a donné lieu à la création de l'Organisation canadienne d'élaboration de normes d'accessibilité. En janvier 2020, l'organisation a pris le nom de Normes d'accessibilité Canada, qui est plus facile à retenir et respecte les exigences du Conseil du Trésor. L'appellation légale de l'organisation demeure Organisation canadienne d'élaboration de normes d'accessibilité, conformément à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.

Normes d'accessibilité Canada a pour mission de contribuer à la transformation du Canada en un pays exempt d'obstacles au plus tard le 1^{er} janvier 2040, entres autres, par :

- l'élaboration et la révision de normes d'accessibilité;
- la recommandation au ministre de normes d'accessibilité;
- la fourniture de renseignements, de produits et de services concernant les normes d'accessibilité qu'elle a élaborées et révisées;
- la promotion, le soutien et l'exécution de projets de recherche visant la reconnaissance et l'élimination d'obstacles ainsi que la prévention de nouveaux obstacles;
- la diffusion de renseignements, notamment sur les pratiques exemplaires, relativement à la reconnaissance et l'élimination d'obstacles ainsi que la prévention de nouveaux obstacles.

Normes d'accessibilité Canada met l'accent sur l'embauche des personnes en situation de handicap. De plus, le Conseil d'administration travaillera avec des personnes en situation de handicap et des partenaires de tous les coins du pays afin d'orienter les travaux de l'organisation.

Pour en savoir plus sur le mandat et les activités de programme de Normes d'accessibilité Canada, on peut consulter la partie II du Budget principal des dépenses (<https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/dépenses-prevues/plan-dépenses-budget-principal/2025-26-budget-dépenses.html>) et le Plan ministériel (<https://accessibilite.canada.ca/rapports/plan-ministeriel-2025-2026>) de l'organisation.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction :

- au moyen d'une méthode de comptabilité axée sur les dépenses
- et d'un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser

L'état des autorisations (tableau 1) qui est joint au présent rapport comprend les autorisations de dépenser que la Parlement a accordées à Normes d'accessibilité Canada. Il correspond au Budget principal des dépenses et aux autorisations budgétaires utilisées par le Ministère pour l'exercice 2025 à 2026.

Le Parlement doit approuver les dépenses du gouvernement. Les approbations sont accordées chaque année sous forme de limites accordées au moyen de lois de finance, ou au moyen des législations.

Dans le cadre du processus de production du rapport ministériel sur le rendement, Normes d'accessibilité Canada prépare ses états financiers annuels selon la comptabilité d'exercice intégrale. L'organisation se conforme aux politiques comptables du Conseil du Trésor, qui s'inspirent des principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore fondés sur une comptabilité axée sur les dépenses.

Le rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un audit externe.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section met en évidence les éléments importants qui ont contribué à l'augmentation des autorisations budgétaires au 30 septembre 2025.

Changements importants des autorisations budgétaires

Au 30 septembre 2025, les autorisations totales disponibles de Normes d'accessibilité Canada pour l'exercice 2025-2026 s'élevaient à 21,9 millions de dollars, contre 21,3 millions de dollars au 30 juin 2025. Cette augmentation est attribuable à l'affectation du report du budget de fonctionnement du ministère de l'exercice précédent, qui s'élève à 0,6 million de dollars. Les autorisations totales disponibles à la même période l'année dernière s'élevaient à 21,8 millions de dollars. Cette légère augmentation de 0,1 million de dollars correspond aux dépenses prévues de l'organisation.

Changements importants des autorisations utilisées

Au 30 septembre 2025, Normes d'accessibilité Canada avait dépensé 9,2 millions de dollars, contre 9,4 millions l'année précédente. Cette stabilité peut être attribuée à des procédures internes rigoureuses et à des pratiques de gestion financière solides qui ont permis à l'organisation de planifier et d'allouer efficacement ses ressources tout en maintenant l'intégrité opérationnelle.

Risques et incertitudes

Afin d'assurer l'atteinte des objectifs de l'organisation, les principaux risques ont été mis en évidence dans son Plan ministériel. De plus, l'organisation a adopté son propre cadre de gestion du risque afin de bien mettre en évidence les risques auxquels elle fait face et la façon de les atténuer.

Avec l'annonce de l'examen exhaustif des dépenses, l'organisation a commencé à chercher des gains d'efficacité budgétaire et à identifier les domaines dans lesquels les coûts peuvent être réduits. Il s'agit d'un processus continu afin d'atteindre les objectifs de réduction des coûts fixés par l'examen.

Changements importants en ce qui concerne le fonctionnement, le personnel et les programmes

Au 30 septembre 2025, Normes d'accessibilité Canada avait dépensé 9,2 millions de dollars, contre 9,4 millions l'année précédente. Cette stabilité peut être attribuée à des procédures internes rigoureuses et à des pratiques de gestion financière solides qui ont permis à l'organisation de planifier et d'allouer efficacement ses ressources tout en maintenant l'intégrité opérationnelle.

Approbation des cadres supérieurs

Original signé par PDG intérimaire Dino Zuppa

Original signé par DPF Sylvianne Poulin

Tableau 1 – État des autorisations (non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2025-2026	Exercice 2025-2026	Exercice 2025-2026	Exercice 2024-2025	Exercice 2024-2025
Autorisations budgétaires	Total disponible à être utilisé pour l'année se terminant le 31 mars 2026	Dépensé durant le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2025	Cumul utilisé au trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2025	Total disponible à être utilisé pour l'année se terminant le 31 mars 2025	Dépensé durant le trimestre ayant pris fin le 30 septembre, 2024
Vote 1 – Dépenses de fonctionnement	12 343	2 387	4 685	12 559	2 449

Vote 5 – Subventions et contributions	8 500	2 598	4 039	8 500	1 271
Autorisations législatives – Régimes d’avantages sociaux des employés	1 008	252	504	763	191
Total des autorisations budgétaires	21 851	5 237	9 228	21 822	3 911

**N'inclut que les autorisations disponibles à être utilisées et accordés par le Parlement à la fin du trimestre*

Tableau 2 – Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2025-2026	Exercice 2025-2026	Exercice 2025-2026	Exercice 2024-2025	Exercice 2024-2025
Dépenses:	Total disponible à être utilisé pour l’année se terminant le 31 mars 2026	Dépensé durant le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2025	Cumul utilisé au trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2025	Total disponible à être utilisé pour l’année se terminant le 31 mars 2025	Dépensé durant le trimestre ayant pris fin le 30 septembre, 2024

Personnel	7 756	1 948	3 877	6 344	1 847
Transports et communications	260	7	20	324	42
Information	416	40	53	518	77
Services professionnels et spéciaux	3 983	575	1 107	4 971	585

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2025-2026	Exercice 2025-2026	Exercice 2025-2026	Exercice 2024-2025	Exercice 2024-2025
Locations	676	54	10	841	81
Réparations et entretien	52	1	1	65	4
Services publics matériels et fournitures	52	0	1	65	2
Acquisitions de terrains de bâtiments et d'ouvrages	104	13	13	129	0
Acquisition de matériels et d'outillage	52	1	7	65	2

Transferts de paiements	8 500	2 598	4 039	8 500	1 271
Total des autorisations budgétaires	21 851	5 237	9 228	21 822	3 911

*N'inclut que les autorisations disponibles à être utilisées et accordés par le Parlement à la fin du trimestre